Seuils et taux d'indemnisation prévus

	Grandes cultures	Viti	Arbo	Prairies
Seuil déclenchement assurance subventionnée	20 %	20 %	20 %	20 %
Taux subvention prime d'assurance	70 %	70 %	70 %	70 %
Seuil déclenchement du FSN (fonds de solidarité nationale)	50 %	50 %	30 %	30 %
Taux d'indemnisation du FSN pour les assurés MRC	90 %	90 %	90 %	90 %
Taux d'indemnisation du FSN pour les non-assurés	45 %	45 %	45%	45%

Source: Chambre d'agriculture France